FNEC FP 53

Fédération des syndicats *FO* de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Déclaration de la FNEC-FP *FO* à la F3SCT du 4 juillet 2023

Monsieur le directeur académique, Mesdames, messieurs les membres de la F3SCT, Mesdames messieurs invités par le directeur académique,

Le premier des mandats que porte la FNEC-FP FO 53 dans cette instance est et reste la nécessité d'une véritable prévention primaire. Nous le martelons, c'est la seule prévention qui soit efficiente.

Monsieur le directeur académique, vous entendez défendre la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les personnels, c'est par cette prévention que vous devez commencer. Certes, vous n'avez pas prérogative, pour faire abroger toutes les contre-réformes qui pèsent sur les personnels, dégradent leurs conditions de travail et augmentent les risques psychosociaux. Mais dans le département, il existe des leviers que vous pouvez activer pour tendre vers ce type de prévention, à commencer par ne pas imposer à tout prix des dispositifs générateurs de risques psychosociaux et totalement facultatifs à l'instar des évaluations d'école dont nous vous avons demandé l'ajout à l'ordre du jour de cette F3SCT. Nous aurons d'ailleurs 2 avis à soumettre au vote au sujet de ces évaluations d'écoles, qui sont totalement refusées par une quarantaine d'écoles du département, soutenues par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU et la CGT Educ'action.

La brutalité institutionnelle n'est-ce pas le non-respect du travail des agents alors que nous savons que la reconnaissance du travail, facteur d'amélioration des conditions de travail, passe aussi par une revalorisation indiciaire sans contrepartie, par un salaire digne et réévalué de manière substantielle a minima à hauteur des inflations ?

N'est-ce pas l'inclusion scolaire systématique et indifférenciée que l'acte 2 de l'école inclusive va venir encore aggraver avec la fin programmée des établissements médico-sociaux et la remise en cause les missions des personnels les plus précaires, AESH et AED ?

N'est-ce pas les 2 ans fermes pour tout le monde ?

N'est-ce pas la fermeture de 2000 postes à la rentrée, ou les annonces de fermetures de filières dans la voie professionnelle sans aucune maîtrise de la réalité du calendrier ?

Les premiers symptômes engendrés par cette violence institutionnelle, c'est bien sûr le mal-être au travail, mais c'est aussi des milliers de postes non pourvus en France comme cela est pointé dans le récent rapport de la commission des finances du Sénat sur le budget 2022 : Non seulement tous les postes ne sont pas pourvus, mais au-delà de la "crise du recrutement" liée aux réformes des concours et à l'attractivité décroissante, il y a aussi un nombre considérable de démissions. Non seulement les futurs enseignants ne se bousculent pas, mais en plus de plus en plus font leur valise…

Monsieur le directeur académique, Force Ouvrière intervient depuis des années au sujet de l'amiante dans les établissements et services. Depuis des années, nous rappelons que c'est bien à l'employeur que revient la responsabilité de s'assurer que les salariés ne travaillent pas dans des bâtiments insalubres. Cette responsabilité est clairement identifiée dans la réglementation : Décret n°82-453 du 28 mai 1982, dont les dispositions relatives sont toujours en vigueur malgré la

disparition des CHSCT. C'est donc à vous qu'incombe cette responsabilité, notre propos n'a pas pris une ride.

Enfin, en Juin 2017, pour faire suite aux demandes répétées de la FNEC-FP FO, vous m'indiquiez avoir pris contact avec l'AMF au sujet des DTA et l'obligation faite aux mairies de les communiquer aux directeurs et chefs d'établissement. L'ARS avait vraisemblablement été sollicitée. Vous lanciez une enquête DTA et en 2017, nous savions précisément que sur 133 réponses remontées des écoles, seules 25 disposaient du DTA. Nous n'avions alors aucune remontée des EPLE !

La question de l'amiante doit enfin être traitée avec la rigueur qui s'impose. Il ne suffit pas de parler de « prévention du risque » comme l'indiquent régulièrement les orientations ministérielles mais de recenser précisément et au plus vite toutes les situations où les personnels peuvent être confrontés à la présence d'amiante et d'y répondre en urgence à la hauteur de la gravité qu'elles revêtent.

La FNEC-FP FO aura un avis à déposer concernant l'amiante lors de cette réunion.

Enfin, comment ne pas conclure cette déclaration, sans évoquer le nouveau show du président Macron à Marseille ?

Derrière cette com' médiatique, c'est au final toujours plus de chaos et de déréglementation ! Ouvrir les collèges en Education prioritaire de 8 heures à 18 heures grâce au « pacte », s'attaquer aux vacances scolaires et plus largement « au temps scolaire » dans le cadre de projets locaux. Il a par ailleurs défendu sa réforme de la voie professionnelle qui soumet les collèges et les lycées aux besoins des entreprises locales.

Alors, rien de très marseillais dans cette surenchère de mesures provocatrices, mais la volonté éperdue d'un président affaibli par 5 mois de mobilisation contre la réforme des retraites, de poursuivre son programme de démantèlement de l'école et de détourner les regards du chaos qui menace désormais l'Education Nationale.

Refusant d'entendre le rejet de sa politique, le président Macron réaffirme que les expérimentations menées dans le cadre de « Marseille en Grand » ont vocation à être déclinées au niveau national. C'est l'école du futur voulue par le président Macron, dessinée par les cabinets de conseils type Mc Kinsey, c'est le CNR Macron, qui s'articule parfaitement avec tous les dispositifs expérimentaux que les personnels subissent, c'est le Pacte Ndiaye,

Pour autant, dans les Bouches du Rhône comme en Mayenne, les annonces de Macron sont rejetées. Ces coups de com' ne nous feront pas avaler la réforme des retraites et le démantèlement de l'Ecole publique. La FNEC-FP FO 53 est et restera aux côtés des personnels mobilisés pour défendre les postes, les statuts, et le cadre national de l'institution scolaire. Nous vous informons que déjà des dizaines de motions et prises de position d'établissements, soutenues par FO, FSU, UNSA et CGT sont adoptées en Mayenne pour le retrait du « pacte » et pour l'augmentation des salaires.